

## Transports publics

# Trains et bus s'unissent pour le plus grand bonheur des usagers

**La fusion MOB-VMCV sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Réseau étendu et horaires harmonisés en perspective**

Claude Béda

D'un côté, treize lignes de bus et, de l'autre, six chemins de fer. Les Transports publics VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve) unissent leur destinée à la société ferroviaire MVR (Montreux-Vevey-Riviera), soit toutes les lignes vaudoises du groupe GoldenPass (MOB). La fusion des deux entreprises centennaires sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain déjà. Et donnera naissance à la deuxième plus grande entreprise de transports publics du canton de Vaud, derrière les Transports lausannois (TL).

A l'origine de cette union, la recherche d'une taille critique suffisante pour faire face à la concurrence. Mais aussi, désormais, une convergence de vues entre les deux directions. «Ensemble, nous voulons couvrir le périmètre de la future agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac. Mieux vaut donc miser sur la complémentarité que sur la concurrence», expliquent en chœur Daniel Monnet et Georges Oberson, directeurs des VMCV et de GoldenPass.

Réunies, les deux entreprises auront aussi plus de facilité dans leurs recherches de financement.

## Extension vers Noville

Pour les usagers, qui bénéficieront d'une offre mixte train-bus auprès d'un seul transporteur, les avantages de cette fusion sont nombreux.

Dans un premier temps, les horaires et les correspondances seront harmonisés grâce à un système de gestion du trafic commun. Puis les voyageurs pourront bénéficier de dessertes supplémentaires et plus fines. «On pourrait, par exemple, dédoubler la ligne de train Montreux - Les Avants avec un bus, afin d'amener les gens presque chez eux, glisse Georges Oberson. Les touristes y trouveront également leur compte. Il sera possible de les accueillir en bus à la sortie du train. Récemment, des Asiatiques ont renoncé à aller à Chillon après avoir pris notre train du chocolat parce que le transfert était compliqué à leurs yeux.» Outre la prolon-



Georges Oberson (à g.) et Daniel Monnet. La fusion de leurs deux sociétés donnera naissance à la deuxième plus grande entreprise de transports publics du canton, derrière les Transports lausannois. Tout bénéfique pour les usagers. PATRICK MARTIN

gation de la ligne de trolleybus de Villeneuve au futur Hôpital de Rennaz, il est maintenant envisagé d'étendre le réseau de bus jusqu'à Chessel et Noville. «Sans la réunion de nos forces, ce projet n'aurait pas été possible», relève Daniel Monnet.

La fusion engendrera une diminution des coûts administratifs.

Mais ne provoquera pas de licenciements, assurent en chœur les deux directeurs. Au contraire, les collaborateurs pourront bénéficier de nouveaux horizons professionnels au sein de la nouvelle entreprise. Et il ne sera pas impossible qu'un conducteur de bus passe du pneu au rail, s'il le souhaite.

La fusion sera entérinée par les deux assemblées générales en juin 2014 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Elle est déjà toutefois acquise: les dix Communes de la Riviera propriétaires des VMCV ont donné leur accord empressé. Et au sein du conseil d'administration de GoldenPass, la Confédération, le Canton et les Communes,

qui ont encouragé cette fusion, sont majoritaires face aux 20% d'actionnaires privés. «Il ne nous reste quasiment plus qu'à trouver un nom à notre nouvelle entreprise, sourit Georges Oberson. J'offre une nuit pour deux personnes dans nos yourtes mongoles aux Rochers-de-Naye à celui qui le trouvera.»

## En chiffres

### MOB (MVR)

**Réseau** 60 kilomètres de voies ferrées. Trois lignes de train: Vevey - Blonay - Les Pléiades, Montreux - Glion - Les Rochers-de-Naye, Montreux - Les Avants (sur la ligne Montreux - Oberland bernois). Trois funiculaires: Vevey - Chardonne - Mont-Pèlerin, Montreux - Sonloup, Territet - Glion.  
**Voyageurs** 1 million en 2011.  
**Budget** 100 millions de francs en 2011.  
**Recettes** 6 millions de francs en 2011.  
**Personnel** 330 collaborateurs.

### VMCV

**Réseau** 90 kilomètres de route. Treize lignes de bus, dont dix urbaines et trois régionales. Plus de 300 arrêts desservis par 55 véhicules, dont 20 autobus, 16 trolleybus, 8 autobus à gaz et 6 véhicules de service. Deux millions de kilomètres parcourus par année, dont 823 000 par les trolleybus.  
**Voyageurs** 8,1 millions en 2011.  
**Budget** 20 millions de francs en 2011.  
**Recettes** 10 millions de francs.  
**Personnel** 140 employés.

## Une locomotive pour le plan d'agglomération

● Du côté des Communes, la fusion et ses bénéfices pour les usagers sont unanimement salués. «Elle met fin à une concurrence inopportune et rationalisera les dessertes», se réjouit Laurent Ballif, syndic de Vevey. «La fusion se fait localement, alors qu'elle aurait pu susciter des convoitises à l'extérieur, relève Lyonel Kaufmann, syndic de La Tour-de-Peilz. Dans le nouveau conseil d'administration, les Communes seront minoritaires, mais elles

pourront davantage compter sur l'appui financier fédéral et cantonal.» «Nous avons encouragé cette fusion qui renforcera le développement stratégique régional, ajoute Laurent Wehrli, syndic de Montreux. Elle facilitera la mise en œuvre du plan d'agglomération.» Directeur de Montreux-Vevey Tourisme, Christophe Sturny y voit «plus de flexibilité dans la conception des produits touristiques, et un élargissement de l'offre pour les hôtes».

## Une enseigne alimentaire de plus à Noville

**Le magasin ouvrira à l'automne 2014. A côté, un nouveau bâtiment administratif accueillera plusieurs professionnels de la santé**

Après Lidl et Aldi récemment, Noville s'apprête à voir sortir de terre une nouvelle halle commerciale. Elle sera implantée à l'automne 2014 sur un champ de 7800 m<sup>2</sup>, entre un concessionnaire auto et le manège de chevaux. L'enseigne sera flanquée d'un bâtiment administratif et de 93 places de parc non couvertes. L'enquête publique de ce projet, devisé à 8 millions de francs, est en cours. Elle s'achèvera le 13 juin.

Ce nouveau pôle sera conçu par Toltheques Investissement SA (Etoy), propriétaire de la parcelle de Noville, qui construit et exploite des centres commerciaux. Dans la région, cette société a érigé Conforama et Autour de Bébé. Son administrateur, Yann de Saint-Pierre, annonce que la halle commerciale (un peu plus de 800 m<sup>2</sup>) sera dévolue à «une enseigne alimentaire». Sa raison sociale n'est pas pour l'heure pas dévoilée. Les autorités de Noville n'ont pas été mises dans la confidence.

On en sait en revanche un peu plus sur les futurs locataires du bâtiment administratif. «Une dizaine de spécialistes de la santé, médecins et dentistes notamment, occuperont les locaux. Ce pool médical pourra fonctionner en complémentarité avec le futur Hôpital de Rennaz tout proche», précise Yann de Saint-Pierre. **C.B.O.**

## Comptes dans le noir à La Tour-de-Peilz

**Bien meilleur que prévu, l'exercice 2012 affiche un excédent de recettes de 590 000 francs**

A La Tour-de-Peilz, troisième ville de la Riviera (11 000 habitants), les argentiers sont réputés pour leur prudence. Régulièrement, leurs prévisions financières s'affichent en rouge tandis que, au final, les comptes communaux sont dans les chiffres noirs. Ainsi pour 2012, les projections budgétaires tablaient sur un déficit de 3,9 millions de francs, et l'exercice s'achève sur un bénéfice de 590 000 francs. Le total des dépenses se monte à 53,9 millions: c'est 3 millions de moins que ce qui avait été envisagé et cela explique en grande partie ce résultat positif. «Les charges cantonales et notre contribution à Police Riviera se sont notamment avérées moins élevées que prévu. Mais nous n'avons pas pour autant mené de politique d'austérité», a expliqué hier Frédéric Grognuz, municipal des Finances.

Au chapitre revenus, les recettes d'impôts (38,6 millions) représentent 71% de l'argent récolté l'an dernier dans la bourse boëlande. «On constate un certain tassement à ce niveau. Les années fastes sont derrière nous», constate le municipal, ajoutant que les complexes immobiliers en construction dans les quartiers de Vassin et de Sully attireront de nouveaux contribuables dans la ville. La dette communale, elle, s'élève à 17,5 millions de francs. **R.D.**

PUBLICITÉ

**PERMANENCE DES NOTAIRES**  
Tous les jeudis de 16h à 19h

**Il dilapide les économies de sa femme au casino!**

Pour que cela n'arrive jamais, plus d'infos sur [www.notaires.ch](http://www.notaires.ch)

Consultation sans rendez-vous **Fr. 30.-**

Maison du Notariat  
Av. Ruchonnet 38  
LAUSANNE

association des notaires vaudois

## De l'humour pour la bonne cause

**Vouvry (VS)** Vouvry Bouge organise ses 6es Soirées du rire, vendredi et samedi, à 20 h 30, à la salle Arthur Parchet. Jean-Marie Arrus et Christophe Alévèque se succéderont sur scène. Les bénéfices seront reversés à Equi-Sens, association qui offre des séances de thérapie avec cheval pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Réservations: 077 401 52 33. **C.B.O.**

## Créateurs de jeux

**La Tour-de-Peilz** La 9e Rencontre des créateurs de jeux se déroulera samedi et dimanche au Musée suisse du jeu de La Tour-de-Peilz. Inscription au 021 977 23 00. **C.B.O.**

## Monthey Chômage forcé pour 200 ouvriers chez BASF

Face à une demande en pigments de haute performance (laques automobiles et industrie des matières plastiques) en forte baisse, l'entreprise BASF a décidé de mettre près de 200 de ses employés au chômage technique. Des ouvriers actifs dans la production de pigments et dans d'autres secteurs sont touchés. La mesure, approuvée par le Service valaisan de l'industrie, du commerce et du travail, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin et devrait durer un mois, «mais cela dépendra de l'évolution des marchés», indique BASF. **D.G.**

## Le chiffre

106

C'est la somme, en milliers de francs, que le Conseil communal de La Tour-de-Peilz a accepté de débloquer lors de sa dernière séance pour la rénovation de la cuisine et de l'office du restaurant de l'Escalade, centre de loisirs pour aînés. L'élu Raphaël Onrubia (PS) s'est étonné qu'une telle somme soit dépensée pour «une cuisine jamais utilisée, pour des gens qui font un peu de dinette». Ce à quoi il lui a été répondu qu'une mise aux normes était obligatoire, selon les normes édictées par le Service d'hygiène. **ST.A.**